Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/1188

21.3.2025

Avis du Comité économique et social européen

Développer la stratégie européenne pour l'Arctique en dialogue avec la société civile

(avis d'initiative)

(C/2025/1188)

Rapporteur: **Anders LADEFOGED**

Corapporteur: **Christian MOOS**

Conseiller	Alexandros SARRIS (pour le rapporteur)
Décision de l'assemblée plénière	11.7.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	19.12.2024
Adoption en session plénière	22.1.2024
Session plénière n°	593
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	193/2/2

1. Conclusions et recommandations

1.1. Pour l'UE, le début du nouveau cycle institutionnel est une occasion manifeste de faire le point sur sa politique arctique. En déployant une politique actualisée, cohérente et ambitieuse, l'UE peut jouer un rôle encore plus important dans le développement d'un Arctique résilient et prospère, tout en tenant compte de ses intérêts stratégiques en matière de transition écologique et de sécurité, et en veillant au respect des droits de l'homme.

1.2. Pour le CESE, il est évident que cela passe par une participation accrue de la société civile. Il est essentiel d'associer la société civile à toutes les décisions pertinentes, car cela améliore à la fois la qualité et la légitimité des décisions de vaste portée prises dans et pour la région.

1.3. Dans le cadre d'une stratégie actualisée de l'UE, le CESE suggère de procéder à un bilan systématique afin d'évaluer la manière dont les fonds et instruments de l'UE sont perçus et utilisés en pratique par les parties prenantes arctiques. Cet exercice devrait à tout le moins s'appuyer sur les contributions des représentants de la société civile au sens large, de même qu'il devrait viser à simplifier les procédures pour les bénéficiaires, dans la mesure du possible, et/ou à aider les communautés locales à faire face à des exigences complexes. Il devrait également permettre de déterminer si les fonds disponibles sont suffisants et si les programmes (et autres initiatives) adéquats sont en place pour soutenir les objectifs stratégiques de l'UE dans la région à l'avenir.

1.4. De manière plus générale, le CESE appelle les décideurs arctiques à tous les niveaux (international, européen, national, régional ou local) à appliquer plus rigoureusement les obligations juridiques pertinentes et à s'inspirer des normes et mécanismes relevant des bonnes pratiques, pour ce qui est d'inclure, de consulter et d'autonomiser toutes les composantes de la société civile locale, y compris les peuples autochtones. Il convient toujours d'examiner attentivement la manière dont les investissements et les projets peuvent bénéficier autant que possible aux communautés locales, et de veiller à ce que tous les pans de ces communautés, dont les peuples autochtones, les jeunes et les femmes, disposent de ressources suffisantes pour participer au processus décisionnel. De tels investissements doivent aussi être réalisés dans le respect des droits des peuples autochtones.

1.5. Compte tenu de la nécessité urgente de lutter contre le changement climatique et de l'impératif d'une plus grande autosuffisance européenne, les délais sont généralement trop longs (jusqu'à 10-15 ans) pour faire aboutir les démarches d'autorisation relatives aux projets portant sur les énergies renouvelables et l'extraction de matières premières nécessaires à la transition écologique, des procédures qui pourraient être rendues plus efficaces sans qu'il faille renoncer à un contrôle environnemental et socio-économique digne de ce nom.

1.6. Le renforcement de la coopération avec le Groenland permettrait à l'UE de diversifier son accès aux minerais critiques et offrirait une excellente occasion de nouer un partenariat reposant sur un engagement commun en faveur de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme. Il convient donc de donner également la priorité à une coopération étroite avec ce territoire dans les négociations à venir de l'Union concernant le cadre financier pluriannuel (CFP).

2. **Contexte — introduction**

2.1. Le dernier document stratégique de l'UE pour l'Arctique a été publié en octobre 2021 ([1]); il expose la réponse globale de l'UE aux problèmes qui touchent une région en mutation rapide. Son objectif déclaré était de contribuer à préserver l'Arctique en tant que région de coopération pacifique, de ralentir les effets du changement climatique et de soutenir le développement durable des régions arctiques au profit des communautés qui y vivent. En outre, la mise en œuvre de la politique arctique de l'UE visait à aider l'UE à atteindre les objectifs fixés par le pacte vert pour l'Europe et à promouvoir ses intérêts géopolitiques.

2.2. Depuis lors, les défis n'ont fait que s'accroître. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a inévitablement mis un terme à la coopération avec la Russie sur des questions d'intérêt commun dans la région, notamment dans le cadre du Conseil de l'Arctique ([2]). Cela faisait de nombreuses années — même avant l'invasion à grande échelle de l'Ukraine — que l'on assistait dans la région à un déploiement militaire accru de la Russie, ainsi qu'à davantage d'activités de la Chine. Par la suite, l'OTAN et ses États membres ont dû prendre de nouvelles mesures liées à la sécurité, y compris une surveillance renforcée. De plus, l'Organisation a gagné en importance dans la partie européenne de l'Arctique grâce à l'adhésion de la Finlande et de la Suède.

2.3. En outre, la crise climatique s'est intensifiée, et l'on observe une hausse spectaculaire des températures dans la région (à un rythme près de quatre fois plus rapide que celui du reste de la planète). Le réchauffement des océans, en particulier de l'Atlantique, est indissociable de cette évolution.

2.4. En même temps, la fonte des glaces marines et terrestres a induit les puissances mondiales concurrentes à s'intéresser de plus près à l'exploitation d'un nombre accru de sites devenus accessibles pour l'extraction des matières premières, la production d'énergie et l'activité industrielle. L'Europe a également accru son intérêt pour de telles activités dans l'Arctique, car elles donnent au continent un accès plus indépendant aux matières premières (dont les terres rares, le lithium et le niobium) et aux activités de production qui sont essentielles à sa transition écologique et à son autonomie stratégique dans la course internationale à la compétitivité, comme l'a souligné avec force le récent rapport Draghi ([3]). Il y a donc eu une recrudescence des activités liées au climat et à l'énergie en Finlande, en Norvège, en Suède et au Groenland, que ce soit sous forme d'extraction de matières premières essentielles ou de production d'énergie renouvelable.

2.5. Tous ces changements importants, tant géopolitiques, sécuritaires, climatiques qu'environnementaux, ont entraîné des changements radicaux pour les populations qui vivent et travaillent dans l'Arctique, soit un total d'environ quatre millions d'habitants, dont quelque 400 000 sont autochtones ([4]). Cette évolution offre des perspectives économiques intéressantes pour les communautés locales, mais elle perturbe également les entreprises et les modes de vie traditionnels et exerce une pression sur l'environnement et la biodiversité.

2.6. Lors de l'élaboration des politiques pour l'Arctique, la bonne gestion de ces dilemmes est essentielle et constitue un objectif politique en soi, du moins dans un contexte européen. Il est indispensable de comprendre les implications pour l'environnement local et pour les communautés locales et autochtones, ainsi que de trouver un juste équilibre. Cela ne peut se faire correctement qu'en écoutant véritablement les personnes qui vivent et travaillent dans l'Arctique.

([1]) Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Un engagement renforcé de l'UE en faveur d'une région arctique pacifique, durable et prospère (europa.eu).

([2]) Le Conseil de l'Arctique est composé de représentants des gouvernements des huit États arctiques: le Canada, le Danemark (Groenland), la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède, la Russie et les États-Unis, ainsi que de représentants de six organisations de peuples autochtones.

([3]) Compétitivité de l'UE: perspectives d'avenir (Commission européenne).

([4]) https://www.arcticcentre.org/EN/arcticregion/Arctic-Indigenous-Peoples.

2.7. L'un des principaux objectifs du présent avis du CESE est de mettre en avant — et de promouvoir — des normes de bonnes pratiques et des mécanismes permettant d'inclure, de consulter et d'autonomiser toutes les composantes de la société civile locale s'agissant de décisions les concernant, et de souligner que, dans un contexte arctique, cette démarche ne saurait être menée comme à l'accoutumée en raison de l'éloignement des communautés arctiques, de l'environnement naturel extrême, de la dispersion générale de la population et de la nécessité de respecter les droits et les intérêts des populations autochtones qui vivent dans la région.

2.8. Un autre de ses objectifs est d'attirer l'attention sur la nécessité d'une coopération internationale et européenne, notamment avec des partenaires et alliés partageant les mêmes valeurs, afin d'intensifier le développement de l'Arctique et de veiller à ce qu'il soit mené de sorte à assurer sa durabilité. Presque tous les éléments du développement dans l'Arctique ont une incidence transfrontière, et de nombreux objectifs ne peuvent être atteints sans une coopération et des initiatives dépassant les frontières nationales.

3. **Observations générales**

3.1. Préalablement au présent avis, le CESE a adopté un rapport d'information en décembre 2023 ([5]) et a depuis participé à plusieurs missions ([6]) et manifestations dans l'Arctique. Cette interaction avec les acteurs locaux de la société civile, dont les associations professionnelles, les syndicats et les ONG, ainsi qu'avec les décideurs politiques locaux, a mis en lumière une région unique, dynamique, au fort esprit d'entreprise et qui s'emploie à trouver son chemin dans des circonstances changeantes et difficiles. Le dialogue avec les communautés locales a fait apparaître de manière évidente que la situation offre de nombreuses possibilités prometteuses, mais pose également des problèmes, ce qui conduit les différentes parties prenantes à tenter de trouver des compromis équitables, durables et inclusifs.

3.2. L'une des perspectives les plus intéressantes réside dans le potentiel énorme et prometteur de la région pour tous types de projets écologiques, allant du développement de l'hydrogène vert au biotraitement, en passant par la fabrication décarbonée d'acier et de batteries, par exemple. Tout cela nécessite des matières premières, des énergies renouvelables et des infrastructures, ainsi qu'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée. Il en va de même pour le développement de nombreux autres pôles d'entreprises qui émergent dans la région arctique (européenne), notamment dans les domaines de l'espace extra-atmosphérique, des tests en conditions hivernales, des centres de données/TIC et de l'économie circulaire.

3.3. Malheureusement, de nombreux problèmes et tendances sous-jacentes entravent cette évolution. Le *Business Index North* ([7]), un projet visant à mieux faire connaître les possibilités et les défis du développement durable dans l'Arctique, met en évidence divers éléments qui ont une incidence critique sur le développement économique et commercial dans la région arctique européenne, en mettant l'accent en particulier sur la population, l'énergie renouvelable et la connectivité.

3.4. Population: dans l'Arctique européen, plus de 30 à 45 % de la population locale vit dans des communautés dont la population est en déclin, et seules les grandes villes dotées de centres universitaires (comme Tromsø et Rovaniemi) sont en croissance. La population vieillit, entraînant une diminution structurelle du nombre de personnes en âge de travailler, de jeunes et d'enfants. Il y a un exode humain, avec des niveaux particulièrement élevés de migration nord-sud, notamment parmi les jeunes femmes. Selon les acteurs locaux, les facteurs essentiels qui permettraient d'inverser cette tendance seraient de créer de meilleures possibilités d'éducation et d'emploi, de construire davantage de logements, d'améliorer les services publics, y compris dans les secteurs de la santé et de la culture, et de stimuler l'immigration afin de garantir une main-d'œuvre suffisante pour tirer parti des nouvelles possibilités commerciales.

3.5. Les énergies renouvelables favorisent un développement économique durable. L'Arctique européen en est un bon exemple — en moyenne 90 % de l'électricité est produite à partir de sources renouvelables —, mais il existe de graves goulets d'étranglement dans les réseaux électriques et dans la transférabilité de l'énergie, certaines régions ayant un excédent tandis que d'autres sont des importatrices nettes d'énergie. Enfin, les différends liés à l'utilisation des sols et aux droits des peuples autochtones sont un autre obstacle à la transition vers davantage d'installations d'énergie renouvelable (voir le paragraphe 3.7 ci-dessous).

([5]) Arctique: comment offrir à une région géostratégique un avenir pacifique, durable et prospère, Comité économique et social européen.
([6]) Le Comité a notamment pris part à une mission à Tromsø et Kiruna en mai 2023, et à une mission à Nuuk en octobre 2024.
([7]) Le projet *Business Index North* est mené à bien par un réseau international d'établissements universitaires et de recherche, de pouvoirs publics, de partenaires commerciaux, d'experts et d'ONG des pays arctiques. Son administrateur est le *High North Center for Business and Governance* de la *Nord University Business School* (Norvège).

3.6. Connectivité: l'infrastructure existante ne prête pas assez attention à la dimension humaine. Par exemple, seuls les corridors nord-sud sont exploités pour les vols, malgré le nombre élevé d'aéroports dans la région et le grand potentiel de vols transrégionaux. L'accessibilité de l'Arctique passe aussi en grande partie par des liaisons maritimes assurées toute l'année. Les brise-glaces, qui facilitent le transport, jouent un rôle essentiel pour garantir la sécurité du transport maritime dans un environnement glacé. Dans des régions arctiques caractérisées par leur faible densité de population, la fiabilité des connexions numériques revêt également une grande importance.

3.7. Le CESE recommande de revoir les conditions de développement de certains projets, en particulier ceux qui portent sur les énergies renouvelables et l'extraction des matières premières nécessaires à la transition écologique. Compte tenu de la nécessité urgente de lutter contre le changement climatique et de l'impératif d'une plus grande autosuffisance européenne, les procédures d'autorisation prennent généralement trop de temps (jusqu'à 10-15 ans) et pourraient être rendues plus efficaces sans qu'il faille renoncer à un contrôle environnemental et socio-économique digne de ce nom. Un cadre réglementaire cohérent et prévisible pour les projets écologiques, ainsi que l'accès aux données de base, sont essentiels pour les investisseurs.

3.8. Pour les peuples autochtones arctiques, le développement dans la région pose des défis existentiels. Ils voient dans le changement climatique un état d'urgence pour leurs terres, leurs eaux, leurs animaux et leurs peuples ([8]), entraînant de vastes conséquences environnementales, socioculturelles et économiques sur leur mode de vie traditionnel. Dans de nombreux cas, ce point de vue s'applique également aux possibilités de développement qui en découlent, par exemple l'affectation des sols à des projets d'énergie renouvelable et à l'extraction de matières premières, que certains considèrent comme de nouvelles atteintes à leurs droits au nom des politiques liées au climat et à l'environnement, et qui ne vont pas sans rappeler les dépossessions de terres survenues par le passé. Le Conseil sami a adopté des politiques visant à atténuer les risques, à s'adapter à la nouvelle réalité, à s'assurer de peser sur les politiques ayant une incidence sur la vie de leurs populations et à faire en sorte que les nouveaux projets profitent également aux communautés autochtones et locales. Toutefois, les populations autochtones soulignent également les défis posés par les tendances générales déjà évoquées, telles que le vieillissement de la population, l'émigration et la nécessité d'offrir des perspectives en matière d'éducation et d'emploi. Elles déplorent l'absence d'une participation suffisamment approfondie et systématique à la prise de décision, que ce soit au niveau local, national ou européen.

3.9. À bien des égards, le Groenland ([9]) est confronté à une situation similaire à celle de l'Arctique européen en ce qui concerne à la fois les possibilités et les défis liés à la transformation rapide dans la région. C'est aussi dans ce contexte que s'inscrivent les récents efforts de renforcement de la coopération entre l'UE et le Groenland, ainsi que l'ouverture en 2024 d'un bureau de l'UE à Nuuk, capitale du territoire. Outre la coopération de longue date en matière de pêche et le soutien apporté par l'UE au système éducatif du Groenland en sa qualité de «pays ou territoire d'outre-mer» (PTOM), il existe désormais un accord de coopération visant à garantir les investissements dans les chaînes de valeur de l'énergie et des matières premières critiques, la préservation de l'environnement et la recherche, afin de contribuer à diversifier l'économie groenlandaise et à développer des industries stratégiques telles que l'hydrogène propre (on trouve au Groenland 25 des 34 matières premières critiques recensées par la Commission comme revêtant une importance stratégique pour l'industrie européenne et la transition écologique). Le Groenland pourrait également bénéficier d'un financement accru au titre des programmes Interreg, Horizon Europe et InvestEU de l'UE, ainsi que des fonds de la Banque européenne d'investissement (BEI), mais n'a pas toujours la capacité de piloter des projets ou tout simplement d'y participer. L'initiative «Global Gateway» de l'UE pourrait en outre jouer un rôle déterminant dans le financement des infrastructures (routes, ports, aéroports) nécessaires pour rendre le Groenland plus compétitif en ce qui concerne l'extraction de matériaux de transition et les projets dans le domaine des énergies renouvelables. Le renforcement du partenariat avec l'UE s'inscrit dans l'objectif du gouvernement du Groenland de conserver les marchés existants et de développer de nouvelles relations commerciales, et de réduire la vulnérabilité du territoire, d'accroître sa compétitivité et de renforcer sa sécurité d'approvisionnement ([10]). Pour l'UE, cette occasion de diversifier son accès aux minerais critiques est un argument pour donner la priorité au partenariat avec le Groenland dans les négociations à venir sur le CFP. L'UE pourrait également envisager d'introduire d'autres instruments, tels que des prix minimaux garantis pour certaines matières premières, afin de garantir la viabilité à long terme des projets d'énergie renouvelable et d'exploitation minière au Groenland et dans l'Arctique européen.

([8]) Climate Change in Sápmi – an overview and a Path Forward (Le changement climatique dans le Sápmi — Une vue d'ensemble et un chemin vers l'avant), rapport 2023.

([9]) Partie du Royaume de Danemark dotée d'une large autonomie, associée à l'UE en tant que pays ou territoire d'outre-mer (PTOM).

([10]) Greenland's Foreign, Security and Defense Policy 2024-2033 (La politique du Groenland en matière d'affaires étrangères, de sécurité et de défense) (paartoq.gl).

3.10. Au Groenland, le changement climatique met également sous pression les modes de vie traditionnels et perturbe la pêche, la chasse et l'agriculture, tandis que les possibilités de développement qui en découlent, qu'il s'agisse de la production minière et énergétique ou du tourisme, suscitent des désaccords et engendrent des visions divergentes pour l'avenir du pays au sein de la population autochtone majoritaire. Toutefois, l'un des principaux enjeux pour les Groenlandais consiste à renforcer leur autodétermination en tant que nation sur toutes les questions qui les concernent et sur leur avenir — sous le slogan Nothing about us without us (rien sur nous sans nous) — ainsi qu'à développer leurs relations internationales de manière plus générale. En tout état de cause, l'UE est considérée comme un allié proche qui partage des valeurs communes, telles que les droits de l'homme, l'état de droit et le dialogue social ([11]). Il semble y avoir un vif intérêt mutuel à renforcer ce partenariat en déployant le dialogue et les instruments appropriés à l'avenir.

Observations et demandes spécifiques concernant l'inclusion de la société civile dans la prise de décision

3.11. Le CESE partage et soutient fondamentalement l'objectif consistant à permettre l'essor d'une région arctique résiliente et prospère grâce au renforcement de la société civile. Il est essentiel d'associer la société civile à toutes les décisions pertinentes, car cela améliorera à la fois la qualité et la légitimité des décisions de vaste portée qui sont prises dans et pour la région.

3.12. En particulier, le CESE soutient et encourage la pleine consultation des peuples autochtones de l'Arctique, et une totale coopération avec ceux-ci, en gardant à l'esprit le principe du consentement préalable, libre et éclairé, avant d'adopter et de mettre en œuvre des mesures susceptibles de les affecter directement. Dans ce contexte, il est fait référence à la déclaration des Nations unies de 2007 sur les droits des peuples autochtones et à la convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail de 1989.

3.13. Pour l'UE, le début du nouveau mandat de la Commission européenne est une occasion évidente de faire le point sur son rôle ainsi que sur la raison d'être et le niveau d'ambition de la stratégie arctique européenne à l'avenir. Un tel processus devrait naturellement se pencher sur les modalités qui permettraient de renforcer le rôle de la société civile arctique dans l'élaboration des politiques publiques.

3.14. Le CESE soutient les objectifs fixés et l'approche adoptée dans la communication conjointe d'octobre 2021, qui met l'accent sur le changement climatique et la transition écologique, ainsi que sur les actions et les programmes visant à encourager la recherche et la coopération transfrontières et à associer toutes les parties prenantes et communautés concernées. Parmi les nombreuses initiatives louables à avoir été lancées figurent le projet de coopération urbaine et régionale arctique (AURC), le programme Interreg «Périphérie septentrionale et Arctique», ainsi que le protocole d'accord avec le Groenland sur les matières premières critiques et l'ouverture du bureau de la Commission européenne à Nuuk, au Groenland. Toutefois, ces instruments et bien d'autres initiatives de l'UE (Horizon Europe, InvestEU, BEI, «Global Gateway», le Fonds de l'UE pour une transition juste, le financement régional/de cohésion de l'UE, etc.) posent également des défis aux «utilisateurs» visés. Les procédures de candidature aux programmes de l'UE et l'obligation de faire rapport sur leur application, en particulier, peuvent constituer un véritable obstacle, tandis que les règles et réglementations sont souvent considérées comme rigides et insuffisamment adaptables au contexte spécifique de l'Arctique. Les organisations — souvent de petite taille — chargées de s'occuper de la «bureaucratie européenne» demandent à ce que leurs capacités soient renforcées, par exemple sous la forme d'unités spécifiques veillant au respect des exigences de l'UE, de sorte que l'«utilisateur final» n'ait pas à le faire. Les organisations de jeunesse sont aussi souvent confrontées à d'importantes difficultés lorsqu'il s'agit de postuler à des programmes de l'UE et de faire rapport sur leur application, étant donné qu'elles disposent habituellement de moins de personnel et d'une expérience plus limitée de ces processus. En outre, nombreux sont les jeunes à estimer que les initiatives de l'UE qui leur sont destinées, comme Erasmus et le corps européen de solidarité, sont bien trop complexes — si tant est qu'ils en connaissent l'existence.

3.15. Le CESE suggère dès lors de dresser un bilan systématique de l'utilisation des fonds et instruments de l'UE par les parties prenantes arctiques, en associant les représentants de la société civile et les pouvoirs publics locaux, dans le but de simplifier les procédures dans la mesure du possible et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de fonds et de programmes adéquats pour soutenir les objectifs stratégiques de l'UE dans la région. De telles considérations s'imposent également lors des négociations à venir sur le CFP.

3.16. Le Forum des parties prenantes de l'Arctique et le Dialogue avec les peuples autochtones, qui est considéré comme une plateforme de coopération et d'échange très précieuse, pourraient encore être rationalisés, et les contacts réguliers avec tous les groupes de parties prenantes, y compris les entreprises, les syndicats, les ONG, les établissements universitaires et les autorités locales, pourraient être davantage priorisés et rendus plus systématiques, de même qu'il y aurait lieu de veiller à ce qu'ils reposent plus largement sur une approche à double sens s'inscrivant dans la continuité.

([11]) Le renforcement du rôle du dialogue social reste la seule manière de trouver des solutions équitables et ciblées tenant compte du contexte international actuel et de sa complexité, comme exprimé récemment dans le rapport Letta: Enrico Letta — Much more than a market (Bien plus qu'un marché) (avril 2024).

3.17. Le modèle d'approche sectorielle adopté par l'UE dans la législation sur les matières premières critiques (CRMA) constitue une autre manière judicieuse de mieux faire entendre la voix de la société civile locale; dans le cadre de ladite approche, l'UE établit une liste de matières premières stratégiques et recense les moyens de rationaliser les procédures d'autorisation. La CRMA dispose que pour les projets susceptibles d'avoir des répercussions sur les peuples autochtones, toute demande doit également inclure «un plan contenant des mesures consacrées à une consultation constructive des populations autochtones touchées […] et [...] à une indemnisation équitable». On ne saurait y voir un exercice mineur, voire fastidieux: le développement durable de l'Arctique européen se doit d'être inclusif.

3.18. Lors de la conception des processus de consultation sur les politiques arctiques, il importe que les décideurs politiques soient attentifs à l'expérience dégagée des travaux sur le terrain réalisés par diverses organisations et s'appuient sur elle ([12]). L'engagement social en Arctique en tant que méthode de prise de décision devrait être conçu autour d'un ensemble de croyances et de principes sous-jacents reflétant les besoins de la société civile et fondé sur des principes de bonnes pratiques qui peuvent être définis comme suit:

— *construire des relations pluriannuelles*: créer des relations durables et fiables sur le long terme, porteuses d'engagement et comprenant un dialogue avec les représentants de la communauté dès les stades d'établissement d'avant-projets et de planification, jusqu'à la phase opérationnelle du projet industriel et au-delà de celle-ci;

— *écouter avec constance les communautés locales*: écouter et comprendre les préoccupations, les besoins et la vision des résidents et des peuples autochtones, et ne pas arrêter de questionner la compréhension que nous en avons;

— *surveiller les aspects qui ont une incidence sur le développement et sur lesquels celui-ci a une incidence*: recenser, gérer et surveiller les répercussions sur l'environnement physique et sur les aspects sociaux et culturels, ainsi que les effets industriels cumulatifs créés par les développements actuels et d'autres phénomènes;

— *identifier les perspectives sociales*: tirer parti des connaissances locales sur l'Arctique et recenser les possibilités de créer une empreinte et un héritage durables, tout en introduisant des technologies nouvelles et réutilisables.

3.19. Plus généralement, et en raison des conditions particulières prévalant dans l'Arctique, le prisme de la société civile dans l'élaboration des politiques revêt souvent une dimension supplémentaire, étant donné que des communautés locales solides et efficaces sont une condition préalable aux politiques liées à la sécurité territoriale, à la planification des mesures d'urgence et à la préparation civile. La Norvège, en particulier, a mis au point des bonnes pratiques en matière de coopération entre les autorités et la société civile arctique. Le rôle crucial que peut jouer une société civile autonome dans la résilience et la préparation de la société est également souligné dans le récent rapport de l'UE sur la préparation civile et militaire de l'Europe, élaboré par l'ancien président finlandais, Sauli Niinistö ([13]).

3.20. Pour les zones faiblement peuplées de l'Arctique, il importe également que les investissements publics et privés tiennent systématiquement compte de la manière dont les communautés locales peuvent en tirer profit. C'est notamment le cas du dernier accord de défense danois (pour la période 2024-2033), qui indique explicitement que les investissements dans le domaine de la défense réalisés au Groenland ou dans ses environs doivent par principe également profiter à la société locale, par exemple au moyen d'une coopération au niveau local avec les pouvoirs publics, les entreprises, l'industrie et le monde universitaire. Il existe également de nombreux cas d'entreprises qui, judicieusement, prennent cet aspect en considération et veillent à ce que, par exemple, les investissements dans les infrastructures profitent aux communautés locales, notamment en essayant de lancer des appels d'offres locaux pour certains éléments du projet.

([12]) Arctic Investment Protocol — Guidelines for Responsible Investment in the Arctic (Protocole pour l'investissement en Arctique — Lignes directrices en matière d'investissements responsables dans l'Arctique).

([13]) Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness (Renforcer l'état de préparation civile et militaire de l'Europe).

3.21. Enfin, dans les échanges avec les communautés de l'Arctique, il est essentiel d'inclure expressément des représentants de tous horizons, parmi lesquels des femmes, des jeunes et des personnes issues de minorités et de populations autochtones. La prise en compte de cette diversité permet de faire entendre un large éventail de voix et ainsi d'enrichir les processus de prise de décision. Il importe tout autant de s'attaquer aux obstacles qui pourraient empêcher les personnes les plus défavorisées de participer aux consultations, réunions et autres manifestations. Pour y parvenir, on pourrait par exemple leur proposer une aide financière ou simplifier ces processus et en accroître la transparence, de manière que les intéressés puissent prendre part utilement aux questions qui les concernent.

Bruxelles, le 22 janvier 2025.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE